SERVICE DE LA FORMATION POSTOBLIGATOIRE

SECTION DES BOURSES

2, rue du 24-Septembre CH-2800 Delémont t +41 32 420 54 40 f +41 32 420 54 41 bourses@jura.ch

Delémont, août 2020

INFORMATIONS CONCERNANT LES SUBSIDES DE FORMATION

Vous suivez actuellement une formation de niveau secondaire II (mesure de transition, apprentissage AFP ou CFC, école de commerce, école de culture générale, école des métiers, lycée, etc.) ou vous avez entrepris des études de niveau tertiaire (ES, université, EPF, HES, HEP, brevet fédéral, diplôme fédéral) ou, enfin, vous souhaitez partir prochainement en stage linguistique. Vous avez la possibilité d'obtenir des subsides de formation de la part République et Canton du Jura (bourse et/ou contribution cantonale aux frais de formation).

Tous les renseignements utiles concernant les conditions d'octroi et la procédure pour remplir les formulaires pour l'année de formation 2020-2021 sont disponibles à l'adresse suivante :

www.jura.ch/bourses



Dès le 1^{er} août 2020, les demandes doivent être déposées via le nouveau formulaire en ligne sur le **Guichet virtuel de la République et Canton du Jura**, onglet Formation/Enseignement, accessible en créant un compte personnel.

Les demandes doivent être déposées au plus tard :

- le 31 janvier 2021 pour les formations débutant entre août et novembre 2020 ;
- le 30 avril 2021 pour les formations débutant en janvier ou février 2021 ;
- le dernier jour du stage pour les stages linguistiques.

Pour les dossiers déposés hors-délai, le subside est dû uniquement pour la durée de formation restante jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La Section des bourses se tient volontiers à votre disposition pour tout conseil ou complément d'informations par courriel à l'adresse **bourses@jura.ch** ou par téléphone au **032 420 54 40** du **lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h**.

Nous vous souhaitons plein succès dans votre formation!